

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2023

Objet : Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de septembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de Monsieur **Jean-Claude MAES**, 1^{er} Vice-Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 16

Date de convocation du conseil communautaire : 01/09/2023

PRESENT(E)S : Mesdames Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN-NEBOT, Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS, Alain TENEBEA, Guy ACCIPÉ, Joel TOTO, Jacques MALADIN, Charles, Rolly, Salif FABULAS

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Joselaine GELABALE

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Mesdames Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY
Messieurs Edmond LANCLAS, Camille PELAGE,

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 10 Pouvoir = 0 Absents = 6 Votants = 10

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Convocation : Envoyée le 01/9/2023

Après son mot de bienvenue et l'appel des membres, le quorum étant atteint, le président de séance, Monsieur **Jean-Claude MAES**, ouvre la séance du Conseil communautaire.

- Désignation du secrétaire de séance :
- Madame Kénia MALADIN-NEBOT est nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AOUT 2023

Monsieur le président de séance, **Jean-Claude MAES**, soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 04 août 2023.

- Décision du conseil communautaire : adoption de 9 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ)

2. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023-08-07/06 RELATIVE A LA PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA CCMG A LA 51EME DU SALON NAUTIQUE DU GRAND PAVOIS DE LA ROCHELLE.

*Marie-Galante,
Pour un territoire solidaire et dynamique*



Monsieur Jean-Claude MAES rappelle que lors de sa séance en date du 7 août 2023, le conseil communautaire approuvait la participation d'une délégation à la 51^{ème} édition du salon nautique « Grand Pavois de la Rochelle » ainsi que la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas de la délégation.

Pour rappel la 51^{ème} édition du salon nautique international à flot « Grand Pavois » se déroulera à La Rochelle du **20 septembre au 25 septembre 2023**. Cet évènement est l'occasion de mettre en avant Marie-Galante et le Rallye des Îles du Soleil 2023, avec la Présidence d'un stand dédié au rallye, pour sa cinquième édition.

Organisée par Grand-Pavois Organisation (GPO), cette Transatlantique, entre Lanzarote (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert), est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. La 5^{ème} édition partira le 27 octobre 2023 de Lanzarote (Canaries).

Il s'agira à l'occasion de ce salon de faire le point sur l'organisation de la manifestation et sur les engagements des parties signataires de la convention.

Aussi, Madame la Présidente proposait en concertation avec les maires la participation d'une délégation de la CCMG à cette 51^{ème} édition du salon nautique Grand Pavois de la Rochelle qui se présentait comme suit :

Dr Maryse **ETZOL** (Présidente), Francette **JACQUES** (3^{ème} Vice-Présidente), Rosita **BERGAME** (conseillère municipale de Saint-Louis), Jonathan **BOUDRY** (Directeur de cabinet de la CCMG).

Il est proposé de modifier la composition de la délégation qui se présente comme suit :

Francette **JACQUES** (3^{ème} Vice-Présidente), Rosita **BERGAME** (conseillère municipale de Saint-Louis), Joel **TOTO** (conseiller communautaire délégué), Jonathan **BOUDRY** (Directeur de cabinet de la CCMG).

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la modification de la composition de la délégation se rendant à la Rochelle à l'occasion de la 51^{ème} édition du salon nautique « Grand Pavois de la Rochelle ».

➤ **Décision du conseil communautaire : adoption de 9 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ)**

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCMG A LA COMMISSION D'ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA GUADELOUPE

Monsieur Jean-Claude MAES rappelle que lors de la réunion de la commission en charge de l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (**SAR**) du 20 décembre dernier, la collectivité régionale lançait les travaux relatifs à la révision de SAR.

Pour les collectivités françaises d'Outre-Mer de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion, le SAR est l'outil principal de planification de l'aménagement du territoire. Il fixe les priorités de développement, de protection du territoire régional et mise en valeur de ce territoire et du patrimoine naturel, matériel, culturel. Ces dispositions sont codifiées aux articles L.4433-7 et suivant du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), déclinant les attributions des régions d'Outre-Mer en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

Considérant les enjeux pour la Communauté de Communes en matière d'aménagement du territoire, de développement de l'espace communautaire, de lutte contre le changement climatique et de solidarités territoriales auxquels répond le Schéma d'Aménagement Régional,

Considérant le courrier du Conseil Régional reçu en date du 11 juillet 2023 relatifs à la désignation des représentants de la CCMG dans le cadre de la commission d'élaboration du schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe,

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la désignation de deux représentants, Dr Maryse ETZOL en qualité de Titulaire et Jean-Claude MAES en qualité de suppléant, pour siéger à la commission de révision du Schéma d'Aménagement Régional.

- **Décision du conseil communautaire : adoption à 9 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ)**

4. QUESTIONS DIVERSES

Le secrétariat général n'a pas enregistré de questions écrites avant la tenue de la séance.

En outre, **Monsieur NAVIS**, précise que nous ne disposons pas d'étude d'impact sur les évènementiels organisés par la CCMG. Il souligne l'importance de disposer d'indicateurs afin de mesurer les retombées des manifestations sur le territoire. Il rappelle qu'au sein de l'Université des Antilles, le Centre de Recherche en Economie et en Droit sur Développement Insulaire (CREDDI), peut accompagner par exemple la CCMG et un tarif moindre qu'un prestataire privé.

Après ses remerciements à l'assemblée, le **Président de séance, Jean -Claude MAES**, lève la séance à 15h30.

Jean-Claude MAES
(Signature)
Président de séance



Kénia MALADIN-NEBOT

Secrétaire de séance